



DEMANDE DE PRIX (RFQ) (Biens)

NOM & ADRESSE DE L'ENTREPRISE	DATE : 25/02/2019
	N° DE REFERENCE DE LA RFQ : RFQ 2019-06

Chère Madame/Cher Monsieur,

Nous vous demandons de bien vouloir nous soumettre votre offre de prix au titre de **formation OpenStack distribution Mirantis et la plateforme CLOVER VDI au profit des administrateurs système de l'Assemblée des représentants du peuple**, tels que décrits en détails à l'annexe 1 de la présente RFQ. Lors de l'établissement de votre offre de prix, veuillez utiliser le formulaire figurant à l'annexe 2 jointe aux présentes.

Les offres de prix peuvent être soumises jusqu'au **vendredi 29 mars 2019 à 15h00 heure de Tunis** Par « **courrier électronique** », « **messenger** », ou « **DHL** » à l'adresse suivante :

Programme des Nations Unies pour le développement
Rue du Lac Windermere, Immeuble le Prestige Business Center, Tour A, Les Berges du Lac 1053, Tunis,
Tunisie

Ou par courriel à l'adresse procurement.tn@undp.org

A l'attention de : M. le Représentant Résident et en mentionnant la référence du dossier

**« NE PAS OUVRIR - RFQ 2019-06 : Formation
OpenStack distribution Mirantis et la plateforme CLOVER VDI au profit des administrateurs
système de l'Assemblée des représentants du peuple »**

Les offres de prix soumises par courrier électronique ne peuvent dépasser **10 MB**, doivent être exemptes de virus et se limiter à **un** envoi par courrier électronique. Elles doivent être exemptes de toute forme de virus ou contenu corrompu, à défaut de quoi elles seront rejetées.

Il vous appartiendra de vous assurer que votre offre de prix parviendra à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard à la date-limite. Les offres de prix qui seront reçues par le PNUD postérieurement à la date-limite indiquée ci-dessus, pour quelque raison que ce soit, ne seront pas prises en compte. Si vous

soumettez votre offre de prix par courrier électronique, veuillez vous assurer qu'elle est signée, en format .pdf et exempte de virus ou fichiers corrompus.

Veuillez prendre note des exigences et conditions concernant la fourniture du ou des biens susmentionnés :

Conditions de livraison [INCOTERMS 2010] (Veuillez lier ceci au barème de prix)	<input type="checkbox"/> NA
Le dédouanement ¹ , si nécessaire, sera à la charge :	<input type="checkbox"/> NA
Adresse(s) exacte(s) du ou des lieux de livraison (indiquez-les toutes, s'il en existe plusieurs)	Les locaux du prestataire de service
Transitaire privilégié par le PNUD, le cas échéant ²	NA
Distribution des documents de transport (en cas d'utilisation d'un transitaire)	NA
Date et heure limites de livraison prévues (si la livraison intervient ultérieurement, l'offre de prix pourra être rejetée par le PNUD)	<input type="checkbox"/> Se référer à l'annexe 1 du présent document
Calendrier de livraison	<input type="checkbox"/> Requis
Exigences en matière de conditionnement	NA
Mode de transport	NA
Devise privilégiée pour l'établissement de l'offre de prix ³	<input type="checkbox"/> Dollar des Etats-Unis <input type="checkbox"/> Euro <input type="checkbox"/> Devise locale : <i>Dinar Tunisien</i>
Taxe sur la valeur ajoutée applicable au prix offert ⁴	<input type="checkbox"/> Doit exclure la TVA et autres impôts indirects applicables

¹ Doit être lié aux INCOTERMS choisis.

² Dépend des INCOTERMS. La suggestion visant à utiliser un service de messagerie privilégié par le PNUD n'est motivée que par la connaissance des procédures et des exigences en matière de documents qui sont applicables au PNUD lors du dédouanement.

³ Les fournisseurs doivent respecter l'ensemble des lois applicables aux transactions commerciales réalisées dans d'autres devises. La conversion d'une devise dans la devise privilégiée par le PNUD, si l'offre n'est pas libellée de la manière requise, se fera uniquement à l'aide du taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur à la date d'émission du bon de commande par le PNUD.

⁴ Ceci doit être concilié avec les INCOTERMS requis par la RFQ. En outre, l'exonération de TVA varie d'un pays à l'autre. Veuillez cocher ce qui est applicable au CO/BU du PNUD demandant les biens.

Services après-vente requis	<input type="checkbox"/> NA
Date-limite de soumission de l'offre de prix	Fermeture des bureaux, <i>Vendredi 29 mars 2019 à 15h00 heure de Tunis</i>
Tous les documents, y compris les catalogues, les instructions et les manuels d'utilisation, doivent être rédigés dans la langue suivante :	<input type="checkbox"/> Français
Documents à fournir ⁵	<input type="checkbox"/> Le formulaire fourni dans l'annexe 2, dûment rempli, conformément à la liste des exigences indiquées dans l'annexe 1 ; <input type="checkbox"/> Le certificat d'inscription au registre du commerce le plus récent ; <input type="checkbox"/> L'attestation la plus récente justifiant de la régularité de la situation fiscale ; <input type="checkbox"/> Une déclaration écrite de non-inscription sur la liste 1267/1989 du Conseil de sécurité de l'ONU, sur la liste de la division des achats de l'ONU ou sur toute autre liste d'exclusion de l'ONU <input type="checkbox"/> Une présentation du centre de formation avec au moins 03 références de formation OpenStack (ainsi que les contacts de ces références : noms poste, adresse email et N° de téléphone) : Présentation de l'aménagement et des équipements du centre de formation ainsi que de la disponibilité d'au moins un laboratoire entièrement équipé. <input type="checkbox"/> Un CV détaillé du formateur avec une copie de sa certification OpenStack <input type="checkbox"/> Un planning avec un chronogramme de réalisation des tâches (calendrier prévisionnel d'exécution)
Durée de validité des offres de prix à compter de la date de soumission	<input type="checkbox"/> 60 jours Dans certaines circonstances exceptionnelles, le PNUD pourra demander au fournisseur de proroger la durée de validité de son offre de prix au-delà de qui aura été initialement indiqué dans la présente RFQ. La proposition devra alors confirmer par écrit la prorogation, sans aucune modification de l'offre de prix.
Offres de prix partielles	<input type="checkbox"/> Interdites
Conditions de paiement ⁶	<input type="checkbox"/> 100% dès livraison complète du service

⁵ Les 2 premiers éléments de cette liste sont obligatoires pour la fourniture de biens importés.

⁶ Le PNUD préfère ne pas verser d'avance lors de la signature du contrat. Si le fournisseur exige une avance, celle-ci sera limitée à 20 % du prix total offert. En cas de versement d'un pourcentage plus élevé ou d'une avance de

Indemnité forfaitaire	NA
Critères d'évaluation [<i>cochez en tant que de besoin</i>]	<input type="checkbox"/> Conformité technique/plein respect des exigences et prix le plus bas ⁷ <input type="checkbox"/> Acceptation sans réserve du BC/des conditions générales du contrat
Le PNUD attribuera un contrat à :	<input type="checkbox"/> Un seul et unique fournisseur
Type de contrat devant être signé	<input type="checkbox"/> Bon de commande <input type="checkbox"/> Autre(s) type(s) de contrat(s) : <i>Contrat de services</i>
Conditions particulières du contrat	<input type="checkbox"/> Annulation du BC/contrat en cas de retard de livraison/d'achèvement de 30 jours
Conditions de versement du paiement	<input type="checkbox"/> Acceptation écrite du service sur la base de la parfaite conformité aux exigences de la RFQ
Annexes de la présente RFQ ⁸	<input type="checkbox"/> Spécifications des services requis (annexe 1) <input type="checkbox"/> Formulaire de soumission de l'offre de prix (annexe 2) <input type="checkbox"/> Conditions générales / Conditions particulières (annexe 3). La non-acceptation des conditions générales (CG) constituera un motif d'élimination de la présente procédure d'achat
Personnes à contacter pour les demandes de renseignements (Demandes de renseignements écrites uniquement) ⁹	Coordonnateur au sein du PNUD : l'Unité des Achats du PNUD Rue du Lac Windermere, Immeuble le Prestige Business Center, Tour A, Les Berges du Lac 1053, Tunis, Tunisie Adresse de courrier électronique : procurement.tn@undp.org Les réponses tardives du PNUD ne pourront pas servir de prétexte à la prorogation de la date-limite de soumission, sauf si le PNUD estime qu'une telle prorogation est nécessaire et communique une nouvelle date-limite aux offrants.

\$30,000 ou plus, le PNUD obligera le fournisseur à fournir une garantie bancaire ou un chèque de banque à l'ordre du PNUD du même montant que l'avance versée par le PNUD au fournisseur.

⁷ Le PNUD se réserve le droit de ne pas attribuer le contrat à l'offre de prix la plus basse si la deuxième offre de prix la plus basse parmi les offres recevables est considérée comme étant largement supérieure, si le prix n'est pas supérieur de plus de 10 % à l'offre conforme assortie du prix le plus bas et si le budget permet de couvrir la différence de prix. Le terme « supérieure », tel qu'il est utilisé dans le présent paragraphe désigne des offres qui dépassent les exigences préétablies énoncées dans les spécifications.

⁸ Si les informations sont disponibles sur le Web, il est possible de ne fournir qu'un simple URL permettant d'y accéder.

⁹ La personne à contacter et l'adresse sont indiquées à titre officiel par le PNUD. Si des demandes de renseignements sont adressées à d'autres personnes ou adresses, même s'il s'agit de fonctionnaires du PNUD, le PNUD ne sera pas tenu d'y répondre et ne pourra pas confirmer leur réception.

Les biens proposés seront examinés au regard de l'exhaustivité et de la conformité de l'offre de prix par rapport aux spécifications minimums décrites ci-dessus et à toute autre annexe fournissant des détails sur les exigences du PNUD.

L'offre de prix qui sera conforme à l'ensemble des spécifications et exigences, qui proposera le prix le plus bas, et qui respectera l'ensemble des autres critères d'évaluation sera retenue. Toute offre qui ne respectera pas les exigences sera rejetée.

Toute différence entre le prix unitaire et le prix total (obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité) sera recalculée par le PNUD. Le prix unitaire prévaudra et le prix total sera corrigé. Si le fournisseur n'accepte pas le prix final basé sur le nouveau calcul et les corrections d'erreurs effectués par le PNUD, son offre de prix sera rejetée.

Le PNUD se réserve le droit, après avoir identifié l'offre de prix la plus basse, d'attribuer le contrat uniquement en fonction des prix des biens si le coût de transport (fret et assurance) s'avère être supérieur au propre coût estimatif du PNUD en cas de recours à son propre transitaire et à son propre assureur.

Au cours de la durée de validité de l'offre de prix, aucune modification du prix résultant de la hausse des coûts, de l'inflation, de la fluctuation des taux de change ou de tout autre facteur de marché ne sera acceptée par le PNUD après réception de l'offre de prix. Lors de l'attribution du contrat ou du bon de commande, le PNUD se réserve le droit de modifier (à la hausse ou à la baisse) la quantité des services et/ou biens, dans la limite de vingt-cinq pour cent (25 %) du montant total de l'offre, sans modification du prix unitaire ou des autres conditions.

Tout bon de commande qui sera émis au titre de la présente RFQ sera soumis aux conditions générales jointes aux présentes. La simple soumission d'une offre de prix emporte acceptation sans réserve par le fournisseur des conditions générales du PNUD figurant à l'annexe 3 des présentes.

Le PNUD n'est pas tenu d'accepter une quelconque offre de prix ou d'attribuer un contrat/bon de commande et n'est pas responsable des coûts liés à la préparation et à la soumission par le fournisseur d'une offre de prix, quels que soient le résultat ou les modalités du processus de sélection.

Veillez noter que la procédure de contestation du PNUD qui est ouverte aux fournisseurs a pour but de permettre aux personnes ou entreprises non retenues pour l'attribution d'un bon de commande ou d'un contrat de faire appel dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence. Si vous estimez que vous n'avez pas été traité de manière équitable, vous pouvez obtenir des informations détaillées sur les procédures de contestation ouvertes aux fournisseurs à l'adresse suivante : <http://www.undp.org/procurement/protest.shtml> .

Le PNUD encourage chaque fournisseur potentiel à éviter et à prévenir les conflits d'intérêts en indiquant au PNUD si vous-même, l'une de vos sociétés affiliées ou un membre de votre personnel a participé à la préparation des exigences, du projet, des spécifications, des estimations des coûts et des autres informations utilisées dans la présente RFQ.

Le PNUD applique une politique de tolérance zéro vis-à-vis des fraudes et autres pratiques interdites et s'est engagé à identifier et à sanctionner l'ensemble de ces actes et pratiques préjudiciables au PNUD, ainsi qu'aux tiers participant aux activités du PNUD. Le PNUD attend de ses fournisseurs qu'ils

respectent le code de conduite à l'intention des fournisseurs de l'Organisation des Nations Unies qui peut être consulté par l'intermédiaire du lien suivant : http://www.un.org/depts/ptd/pdf/conduct_english.pdf

Nous vous remercions et attendons avec intérêt votre offre de prix.

Cordialement,
Unité Achat
PNUD Tunisie

Spécifications minimales requises de la prestation de service attendue
Choix d'un prestataire spécialisé pour la formation
OpenStack distribution Mirantis et la plateforme CLOVER VDI
au profit des administrateurs système de l'Assemblée des représentants du peuple

I. Contexte général

La Tunisie s'est engagée dans le développement d'un système de gouvernance réactif, responsable et transparent, fondé sur des institutions démocratiques fortes et sur le principe de l'Etat de droit.

Le 27 Janvier 2014, la Tunisie a franchi une étape majeure dans sa transition lorsque l'Assemblée Nationale Constituante (ANC) a adopté la nouvelle constitution du pays, recueillant l'approbation de 200 voix sur 216 membres. Cette consécration du processus constitutionnel reflète des avancées remarquables permises durant l'élaboration d'un cadre politique et institutionnel fondé sur le dialogue, le compromis et le consensus. La nouvelle constitution a été largement célébrée en Tunisie et au-delà, à la fois comme reflétant la vision commune des diverses composantes de la société tunisienne, et comme un document progressif et inclusif qui s'appuie sur des engagements puissants vis-à-vis des principes des droits de l'Homme, ainsi que sur un certain nombre de caractéristiques démocratiquement innovantes. Le processus constitutionnel, qui a été soutenu par le projet mis en œuvre par le PNUD et financé par sept partenaires de développement internationaux (Le Japon, la Belgique, l'Union Européenne, la Suède, le Danemark, la Norvège et la Suisse), a soutenu la participation de la société civile et des citoyens, à travers des consultations nationales, afin de donner à la constitution une large légitimité en tant que base d'un nouveau contrat social entre les Tunisiens.

Les élections législatives ont eu lieu le 26 Octobre 2014, suivies par un premier tour des élections présidentielles le 23 novembre 2014, puis d'un second tour le 21 décembre 2014 – aucun candidat n'ayant pu obtenir plus de 50% des voix au premier tour.

Le nouveau parlement dispose d'un rôle central dans le système de gouvernance établi par la constitution. Plus précisément, le Parlement sera chargé de veiller à ce que le nouveau cadre constitutionnel est entièrement mis en œuvre et appliqué. La constitution de 2014 ayant été rédigée ex nihilo, elle contient de nombreuses dispositions qui exigent à la fois un développement de la législation en vigueur, mais aussi un renforcement de l'institution ; la charge de travail dévolue au Parlement au cours de la prochaine phase de la transition (à la fois avant et après les prochaines élections) promettant d'être très importante.

L'ANC a reconnu la valeur de l'appui reçu de la communauté internationale à travers le PNUD, pendant les phases initiales postrévolutionnaires puis les phases de rédaction de la constitution ; le Parlement, « Assemblée des représentants du peuple » aux termes de la nouvelle constitution, a ensuite réitéré sa requête d'appui au cours de la phase de mise en œuvre constitutionnelle, ce qui a permis la signature d'un nouveau document de projet le 15 avril 2015 entre l'ARP et le PNUD.

L'intervention proposée vise à soutenir le parlement de la Tunisie dans son rôle central de mise en œuvre de la nouvelle constitution démocratique du pays, afin que les principes inscrits dans la constitution soient appliqués par le biais d'un système de gouvernance réactif, souple et transparent. Les produits suivants sont envisagés :

- Les capacités du Parlement dans l'analyse de la législation, dans la rédaction et l'amendement des lois permettant la mise en application des dispositions de la Constitution, y compris les dispositions en matière d'égalité entre les sexes, sont renforcées et les structures législatives sont mises en place ;
- Le nouveau Parlement dispose des capacités et des structures lui permettant de jouer son rôle constitutionnel avec efficacité et transparence à travers l'implication systématique des citoyens dans son travail, et ce, dans le cadre d'une vision stratégique à moyen et à long terme.

A cet effet un projet de modernisation des technologies de communication et de l'Information, en termes de systèmes technologiques de collaboration, de diffusion et de communication, a été mis en place durant la première phase du projet pour le renforcement de la transparence et de l'efficacité de l'Assemblée. Atteindre l'objectif de placer ces technologies au service d'une gouvernance démocratique et des fonctions constitutionnelles d'un parlement nécessite un investissement régulier et effectif dans les outils et ressources ICT.

II. Contexte spécifique et objectifs de la formation

Dans le cadre de la mise en place d'un système d'information et de communication intégré moderne et sécurisé au sein de l'Assemblée des représentants du peuple (ARP), le projet de Consolidation de la transition démocratique en Tunisie : Appui au Parlement Tunisien a développé différentes plateformes informatiques qui touchent l'ensemble des services de l'assemblée. La connaissance est à la base de la société de l'information et cela est particulièrement vrai lorsque l'on applique la technologie au sein des parlements. Les cadres informatiques ont besoin de posséder les connaissances nécessaires pour maintenir les systèmes essentiels au sein d'un parlement et évaluer les risques.

Mettre en place un plan de formation adéquat à ces administrateurs s'avère un point crucial pour la progression des TIC au sein de l'institution.

Un premier cycle de formation a été exécuté pour répondre aux besoins d'administration classique du Cloud Openstack déployée en tant que socle technologique et plateforme de virtualisation de l'assemblée des représentants du peuple.

Ce cycle, qui certes nécessaire qu'obligatoire, doit être suivi par un autre cycle de formation plus avancé sur la distribution MIRANTIS d'OpenStack récemment déployée en décembre 2019 en plus de la maîtrise de la plateforme CLOVER VDI qui permettrait aux administrateurs à la fin de ce cycle de :

Au niveau OpenStack Mirantis	Au niveau de la plateforme CLOVER VDI
<p>OpenStack Basics</p> <ul style="list-style-type: none"> • High-level OpenStack architecture and components • Collaboration between OpenStack components • OpenStack command line client 	<ul style="list-style-type: none"> • Comprendre le mécanisme « Connection Broker » de la plateforme CLOVER VDI • Gestion des images • Gestion des groupes • Gestion des desktops virtuels

<p>OpenStack Deployment</p> <ul style="list-style-type: none"> • Capacity planning <p>OpenStack Identity Management</p> <ul style="list-style-type: none"> • Keystone features • Keystone management • Keystone command line client <p>OpenStack Dashboard</p> <ul style="list-style-type: none"> • Horizon high-level architecture <p>OpenStack Compute</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nova high-level architecture and components • Nova command-line client <p>OpenStack Object Storage</p> <ul style="list-style-type: none"> • Swift high-level architecture • Swift configuration and default settings • Swift capacity planning <p>OpenStack Block Storage</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cinder high-level architecture • Cinder back ends • Cinder command-line client • Cinder configuration and default settings <p>OpenStack Networking</p> <ul style="list-style-type: none"> • Neutron high-level architecture • Neutron plugins • Network segmentation with Neutron <p>OpenStack Image Management</p> <ul style="list-style-type: none"> • Glance high-level architecture • Glance back ends • Glance configuration and default settings <p>OpenStack Monitoring</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ceilometer high-level architecture and components 	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des volumes • Gestion des flavors • Gestion des licences • Monitoring
--	--

III. Mandat du centre de formation

Le présent appel d'offre est lancé en vue de sélectionner un centre de formation pour assurer une action de formation. Les descriptions techniques de cette action de formation sont ci-après :

- La formation OpenStack distribution MIRANTIS + CLOVER VDI répartie sur 05 jours dont le cinquième jour est dédié à la préparation et le passage de l'examen de la certification **OCM 50**
- Les participants à cette formation sont au nombre de 05.
- La formation doit être clôturée par une préparation à l'examen, cette préparation doit contenir des exercices dirigés ainsi que des examens blancs corrigés.

Intitulé de la formation	Contenu de la formation	Objectifs
OpenStack distribution MIRANTIS + CLOVER VDI	<p><u>OpenStack distribution</u></p> <p><u>MIRANTIS</u></p> <p>OpenStack Basics</p> <ul style="list-style-type: none"> • High-level OpenStack architecture and components • Collaboration between OpenStack components • OpenStack command line client <p>OpenStack Deployment</p> <ul style="list-style-type: none"> • Capacity planning <p>OpenStack Identity Management</p> <ul style="list-style-type: none"> • Keystone features • Keystone management • Keystone command line client <p>OpenStack Dashboard</p> <ul style="list-style-type: none"> • Horizon high-level architecture 	<p>À la fin de cette formation, les participants acquerront une compréhension d'OpenStack, de la terminologie, des relations entre les composants, ainsi qu'une compréhension de haut niveau de l'utilisation d'un cluster OpenStack.</p> <p>Les principes fondamentaux de Mirantis sont destinés à aider les responsables techniques de l'ARP à :</p> <p>Comprendre comment les choses fonctionnent dans un environnement OpenStack ;</p> <p>décrire l'architecture OpenStack ,</p> <p>résoudre les problèmes courants liés à OpenStack ,</p> <p>comprendre les capacités des</p>

		<p>OpenStack Compute</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nova high-level architecture and components • Nova command-line client <p>OpenStack Object Storage</p> <ul style="list-style-type: none"> • Swift high-level architecture • Swift configuration and default settings • Swift capacity planning <p>OpenStack Block Storage</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cinder high-level architecture • Cinder back ends • Cinder command-line client • Cinder configuration and default settings <p>OpenStack Networking</p> <ul style="list-style-type: none"> • Neutron high-level architecture • Neutron plugins • Network segmentation with Neutron <p>OpenStack Image Management</p> <ul style="list-style-type: none"> • Glance high-level architecture • Glance back ends • Glance configuration and default settings 	<p>projets</p> <p>principaux ,comprendre comment utiliser les composants de plate-forme tels que la file d'attente de messages et les bases de données.</p> <p>D'autre part les participants à cette formation acquerront les compétences nécessaires pour utiliser le logiciel Clover VDI et gérer plusieurs systèmes d'exploitation, bureaux physiques et virtuels et protocoles d'accès distants couramment utilisés dans les environnements d'entreprise (comme RDP, NoMachine, VNC..). La formation permettra également d'instancier des postes de travail virtuels, définir des serveurs d'authentification, créer des pools et des plans, et configurer des stratégies client et utilisateur final.</p>
--	--	---	--

	<p>OpenStack Monitoring</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ceilometer high-level architecture and components <p><u>CLOVER VDI</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Comprendre le mécanisme « Connection Broker » de la plateforme CLoVer VDI • Gestion des images • Gestion des groupes • Gestion des desktops virtuels • Gestion des volumes • Gestion des flavors • Gestion des licences • Monitoring 	
--	--	--

Pour cette action de formation les besoins se répartissent comme suit :

- Prise en charge des séances de formation pour une équipe de 5 participants,
- Prise en charge des préparations aux examens,
- L'acquisition des vouchers en amont du passage des examens de certification,
- Prise en charge des pauses café – au nombre de deux / jour- pendant la formation

IV. Résultats Attendus par cette formation

Les résultats attendus par cette formation sont :

- Développer les capacités techniques des responsables du département informatique de l'ARP dans la gestion du Cloud Privé de l'ARP
- Acquérir les compétences nécessaires pour mener à bien les projets d'évolution et d'extension du Cloud Privé Openstack dans sa distribution Mirantis et l'adaptation aux changements quant à la maîtrise de la plateforme CLOVER VDI.
- Augmenter le nombre des cadres informatiques certifiés à l'ARP.

V. Délai, planning prévisionnel et lieu de formation

Les délais relatifs à cette formation sont fixés à 05 jours.

- 04 jours de formation OpenStack distribution MIRANTIS + CLOVER VDI
- 01 jour de préparation et passage de l'examen OCM 50.

L'ensemble de la formation et les cours doivent être en **langue française**.

La formation et le passage d'examen doivent se passer dans la période comprise entre le 25 mars et 25 avril 2019.

Le lieu de formation : **Dans les locaux du centre de formation.**

VI. Conditions et exigences minimales requises

Formation OpenStack distribution MIRANTIS + CLOVER VDI pendant 04 jours
Préparation et passage à l'examen OCM 50 pour 01 jour
Centre de formation agréé pour passer les certifications et préparer les cours et examens avec au moins 05 ans dans le domaine des formations IT
Formateur certifié OpenStack et qui a au moins une expérience de 5 ans dans le domaine de la formation IT
Cours et supports de cours en langue française
Période de formation
Validité de l'offre de prix
Totalité des conditions générales du PNUD

VII. Profil requis du centre de formation

- Avoir une expérience d'au moins de 5 ans dans le domaine des formations informatiques.
- Avoir un formateur certifié OpenStack et qui a au moins une expérience de 5 ans dans le domaine de la formation informatique
- Avoir un centre de formation disposant au moins d'une salle bien équipée, pour assurer les cours et les préparations aux examens pour 05 participants,
- Avoir au moins trois références.
- Avoir un centre d'examen agréé pour passer les certifications.

VIII. Documents à soumettre

Les centres de formation qualifiés sont invités à soumissionner, sous pli fermé portant la mention offre technique et financière. Le dossier de soumission devra contenir les pièces suivantes :

- Une présentation du centre de formation avec au moins 03 références de formation OpenStack (ainsi que les contacts de ces références : noms poste, adresse email et N° de téléphone) : Présentation de l'aménagement et des équipements du centre de formation ainsi que de la disponibilité d'au moins un laboratoire entièrement équipé.
- Un planning avec un chronogramme de réalisation des tâches (calendrier prévisionnel d'exécution)
- Pour le formateur, un CV détaillé avec une copie de ses certifications ainsi que des justificatifs de son expérience et de ses qualifications professionnelles.
- Un dossier administratif du centre de formation (dénomination juridique complète, son statut juridique, immatriculation au registre du commerce, certification fiscale, date de création, personnel de direction, coordonnées officielles)
- Une offre financière globale (HTTC : hors taxes et toutes taxes comprises), les prix détaillés en précisant la devise de l'offre.

FORMULAIRE DE SOUMISSION DE L'OFFRE DE PRIX DU FOURNISSEUR¹⁰
(Le présent formulaire doit être soumis uniquement sur le papier à en-tête officiel du fournisseur¹¹)

Le fournisseur soussigné accepte par les présentes les conditions générales du PNUD et propose de fournir les articles énumérés ci-dessous conformément aux spécifications et exigences du PNUD, telles qu'indiquées dans la RFQ ayant pour n° de référence : _____:

TABLEAU 1 : Offre de fourniture de biens conformes aux spécifications techniques et exigences

N° d'article	Description/Spécifications des biens	Quantité	Date-limite de livraison	Prix unitaire	Prix total par article
1	Formation OpenStack distribution MIRANTIS + CLOVER VDI pour 05 personnes 1. <u>OpenStack distribution</u> <u>MIRANTIS</u> OpenStack Basics <ul style="list-style-type: none"> • High-level OpenStack architecture and components • Collaboration between OpenStack components • OpenStack command line client OpenStack Deployment <ul style="list-style-type: none"> • Capacity planning OpenStack Identity Management <ul style="list-style-type: none"> • Keystone features • Keystone management • Keystone command line client OpenStack Dashboard <ul style="list-style-type: none"> • Horizon high-level architecture OpenStack Compute	01			

¹⁰ Ceci sert de guide au fournisseur dans le cadre de la préparation de l'offre de prix et du barème de prix.

¹¹ Le papier à en-tête officiel doit indiquer les coordonnées – adresses, courrier électronique, numéros de téléphone et de fax – aux fins de vérification.

	<ul style="list-style-type: none"> • Nova high-level architecture and components • Nova command-line client <p>OpenStack Object Storage</p> <ul style="list-style-type: none"> • Swift high-level architecture • Swift configuration and default settings • Swift capacity planning <p>OpenStack Block Storage</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cinder high-level architecture • Cinder back ends • Cinder command-line client • Cinder configuration and default settings <p>OpenStack Networking</p> <ul style="list-style-type: none"> • Neutron high-level architecture • Neutron plugins • Network segmentation with Neutron <p>OpenStack Image Management</p> <ul style="list-style-type: none"> • Glance high-level architecture • Glance back ends • Glance configuration and default settings <p>OpenStack Monitoring</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ceilometer high-level architecture and components <p>2. <u>CLOVER VDI</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Comprendre le mécanisme « Connection Broker » de la plateforme CLOver VDI • Gestion des images • Gestion des groupes 				
--	---	--	--	--	--

	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des machines virtuelles • Gestion des volumes • Gestion des flavors • Gestion des licences • Monitoring 				
2	<p>Examen OCM 50 :</p> <p>Comprendre comment les choses fonctionnent dans un environnement OpenStack</p> <p>Décrire l'architecture OpenStack</p> <p>Résoudre les problèmes courants liés à OpenStack</p> <p>Comprendre les capacités des projets principaux</p> <p>Comprendre comment travailler avec des composants de plateforme tels que la file d'attente de messages, la base de données</p>	05			
	Prix totaux des biens¹²				
	Ajoutez : coût de l'assurance				
	Ajoutez : autre frais (veuillez préciser)				
	Offre de prix finale, totale et globale en HT (devise à préciser)				
	Offre de prix finale, totale et globale en TTC				

TABLEAU 3 : Offre de conformité aux autres conditions et exigences connexes

Informations concernant l'offre de prix :	Vos réponses		
	Oui, nous nous y conformerons	Non, nous ne pouvons nous y conformer	Si vous ne pouvez pas vous y conformer, veuillez faire une contre-proposition

¹² La tarification des biens doit correspondre aux INCOTERMS indiqués dans la RFQ.

Formation OpenStack distribution MIRANTIS + CLOVER VDI pendant 04 jours		
Préparation et passage à l'examen OCM 50 pour 01 jour		
Centre de formation agréé pour passer les certifications et préparer les cours et examens avec au moins 05 ans dans le domaine des formations IT		
Formateur certifié OpenStack et qui a au moins une expérience de 5 ans dans le domaine de la formation IT		
Cours et supports de cours en langue française		
Période de formation		
Validité de l'offre de prix		
Totalité des conditions Générales du PNUD		

Toutes les autres informations que nous n'avons pas fournies emportent automatiquement conformité pleine et entière de notre part aux exigences et conditions de la RFQ.

*[nom et signature de la personne habilitée par le
fournisseur]
[fonctions]
[date]*

Conditions générales

1. ACCEPTATION DU BON DE COMMANDE

Le fournisseur ne peut accepter le présent bon de commande qu'en signant et en retournant une copie de celui-ci à titre d'accusé de réception ou en livrant les biens dans le respect des délais impartis, conformément aux conditions du présent bon de commande, telles qu'indiquées dans les présentes. L'acceptation du présent bon de commande créera un contrat entre les parties aux termes duquel les droits et obligations des parties seront exclusivement régis par les conditions du présent bon de commande, ainsi que par les présentes conditions générales. Aucune disposition supplémentaire ou contraire proposée par le fournisseur ne sera opposable au PNUD, à moins qu'elle n'ait été acceptée par écrit par un fonctionnaire du PNUD dûment habilité à cette fin.

2. PAIEMENT

- 2.1 Une fois les conditions de livraison respectées, et sauf indication contraire figurant dans le présent bon de commande, le PNUD effectuera le paiement sous 30 jours à compter de la réception de la facture émise par le fournisseur relativement aux biens et de la copie des documents de transport indiqués dans le présent bon de commande.
- 2.2 Le paiement effectué sur présentation de la facture susmentionnée tiendra compte de toute réduction indiquée dans les conditions de paiement du présent bon de commande, à condition que le paiement intervienne dans le délai prévu par lesdites conditions de paiement.
- 2.3 A moins d'y être autorisé par le PNUD, le fournisseur devra soumettre une facture au titre du présent bon de commande et celle-ci devra indiquer le numéro d'identification du bon de commande.
- 2.4 Les prix indiqués dans le présent bon de commande ne pourront être augmentés qu'avec le consentement écrit et exprès du PNUD.

3. EXONERATION FISCALE

- 3.1 La section 7 de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies prévoit notamment que l'Organisation des Nations Unies, ainsi que ses organes subsidiaires, sont exonérés de tout impôt direct, sous réserve de la rémunération de services d'utilité publique, ainsi que des droits de douane et redevances de nature similaire à l'égard d'objets importés ou exportés pour leur usage officiel. Si une quelconque autorité gouvernementale refuse de reconnaître l'exonération du PNUD au titre desdits impôts, droits ou redevances, le fournisseur devra immédiatement consulter le PNUD afin de décider d'une procédure mutuellement acceptable.
- 3.2 Par conséquent, le fournisseur autorise le PNUD à déduire de la facture du fournisseur toute somme correspondant auxdits impôts, droits ou redevances, à moins que le fournisseur n'ait consulté le PNUD avant leur paiement et que le PNUD n'ait, dans chaque cas, expressément autorisé le fournisseur à payer lesdits impôts, droits ou redevances sous toute réserve. Dans ce cas, le fournisseur devra fournir au PNUD la preuve écrite de ce que le paiement desdits impôts, droits ou redevances aura été effectué et dûment autorisé.

4. RISQUE DE PERTE

Les risques de perte, d'endommagement ou de destruction des biens seront régis par les Incoterms 2010, sauf accord contraire des parties au recto du présent bon de commande.

5. LICENCES D'EXPORTATION

Nonobstant tout INCOTERM 2010 utilisé dans le présent bon de commande, le fournisseur devra obtenir toute licence d'exportation requise au titre des biens.

6. CONVENANCE DES BIENS/CONDITIONNEMENT

Le fournisseur garantit que les biens, y compris leur conditionnement, sont conformes aux spécifications des biens commandés aux termes du présent bon de commande et conviennent à l'utilisation à laquelle ils sont normalement destinés et aux utilisations expressément portées à la connaissance du fournisseur par le PNUD, et qu'ils sont exempts de défaut de fabrication ou de matériau. Le fournisseur garantit également que les biens sont emballés ou conditionnés de manière adéquate pour assurer leur protection.

7. INSPECTION

7.1 Le PNUD disposera d'un délai raisonnable, postérieurement à la livraison des biens, pour les inspecter et pour rejeter et refuser d'accepter ceux qui ne seront pas conformes au présent bon de commande. Le paiement des biens en application du présent bon de commande ne pourra pas être considéré comme emportant acceptation de ceux-ci.

7.2 Toute inspection des biens effectuée avant leur expédition ne libérera le fournisseur d'aucune de ses obligations contractuelles.

8. VIOLATION DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le fournisseur garantit que l'utilisation ou la fourniture par le PNUD des biens vendus aux termes du présent bon de commande ne viole aucun brevet, modèle, nom commercial ou marque commerciale. En outre, en application de la présente garantie, le fournisseur devra garantir, défendre et couvrir le PNUD et l'Organisation des Nations Unies au titre de l'ensemble des actions ou réclamations dirigées contre le PNUD ou l'Organisation des Nations Unies et concernant la prétendue violation d'un brevet, d'un modèle, d'un nom commercial ou d'une marque liée aux biens vendus aux termes du présent bon de commande.

9. DROITS DU PNUD

Si le fournisseur s'abstient de respecter ses obligations aux termes des conditions du présent bon de commande et, notamment, s'il s'abstient d'obtenir des licences d'exportation nécessaires ou de livrer tout ou partie des biens au plus tard à la date ou aux dates convenues, le PNUD pourra, après avoir mis en demeure le fournisseur de s'exécuter dans un délai raisonnable et sans préjudice de tout autre droit ou recours, exercer un ou plusieurs des droits suivants :

9.1 acquérir tout ou partie des biens auprès d'autres fournisseurs, auquel cas le PNUD pourra tenir le fournisseur responsable de tout coût supplémentaire ainsi occasionné ;

9.2 refuser de prendre livraison de tout ou partie des biens ;

9.3 résilier le présent bon de commande sans être redevable des frais de résiliation ou engager sa responsabilité à quelque autre titre que ce soit.

10. LIVRAISON TARDIVE

Sans limiter les autres droits et obligations des parties aux termes des présentes, si le fournisseur est dans l'incapacité de livrer les biens au plus tard à la date ou aux dates de livraison prévues dans le présent bon de commande, le fournisseur devra (i) immédiatement consulter le PNUD afin de déterminer le moyen le plus rapide de livrer les biens et (ii) utiliser des moyens de livraison accélérés, à ses frais (à moins que le retard ne soit dû à un cas de force majeure), si le PNUD en fait raisonnablement la demande.

11. CESSION ET INSOLVABILITE

11.1. Le fournisseur devra s'abstenir, à moins d'avoir préalablement obtenu l'autorisation écrite du PNUD, de céder, de transférer, de nantir ou d'aliéner de toute autre manière le présent bon de commande, ou toute partie de celui-ci, ou ses droits ou obligations aux termes du présent bon de commande.

11.2. Si le fournisseur devient insolvable ou s'il fait l'objet d'un changement de contrôle en raison de son insolvabilité, le PNUD pourra, sans préjudice de tout autre droit ou recours, résilier immédiatement le présent bon de commande en remettant au fournisseur une notification écrite en ce sens.

12. UTILISATION DU NOM OU DE L'EMBLEME DU PNUD OU DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Le fournisseur devra s'abstenir d'utiliser le nom, l'emblème ou le sceau officiel du PNUD ou de l'Organisation des Nations Unies à quelque fin que ce soit.

13. INTERDICTION DE LA PUBLICITE

Le fournisseur devra s'abstenir de faire connaître ou de rendre public de toute autre manière le fait qu'il fournit des biens ou des services au PNUD, à défaut d'avoir obtenu, dans chaque cas, son autorisation expresse.

14. TRAVAIL DES ENFANTS

Le fournisseur déclare et garantit que lui-même et ses sociétés affiliées ne se livrent à aucune pratique contraire aux droits énoncés dans la Convention relative aux droits de l'enfant, y compris dans son article 32 qui prévoit notamment qu'un enfant ne peut être astreint à aucun travail comportant des risques ou susceptibles de compromettre son éducation ou de nuire à sa santé ou à son développement physique, mental, spirituel, moral ou social.

Toute violation de la déclaration et de la garantie qui précèdent autorisera le PNUD à résilier le présent bon de commande immédiatement par notification adressée au fournisseur, sans être redevable des frais de résiliation ou engager sa responsabilité à quelque autre titre que ce soit.

15. MINES

Le fournisseur déclare et garantit que lui-même et ses sociétés affiliées ne participent pas activement et directement à des activités ayant trait aux brevets, au développement, à l'assemblage, à la production, au commerce ou à la fabrication de mines ou à de telles activités au titre de composants principalement utilisés dans la fabrication de mines. Le terme « mines » désigne les engins définis à l'article 2, paragraphes 1, 4 et 5 du Protocole II annexé à la Convention de 1980 sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discriminations.

Toute violation de la déclaration et de la garantie qui précèdent autorisera le PNUD à résilier le présent bon de commande immédiatement par notification adressée au fournisseur, sans être redevable des frais de résiliation ou engager sa responsabilité à quelque autre titre que ce soit.

16. REGLEMENT DES DIFFERENDS

16.1 Règlement amiable. Les parties devront faire tout leur possible pour régler à l'amiable les différends, litiges ou réclamations liés au présent bon de commande ou à sa violation, résiliation ou nullité. Lorsque les parties tenteront de parvenir à un tel règlement amiable par la conciliation, celle-ci devra se dérouler conformément au Règlement de conciliation de la CNUDCI qui sera alors en vigueur, ou selon toute autre procédure dont les parties pourront convenir entre elles.

16.2 Arbitrage. A moins que de tels différends, litiges ou réclamations liés au présent bon de commande ou à sa violation, résiliation ou nullité ne fassent l'objet d'un règlement amiable en application du paragraphe précédent du présent article sous soixante (60) jours à compter de la réception par l'une des parties de la demande aux fins de règlement amiable de l'autre partie, lesdits différends, litiges ou réclamations devront être soumis par l'une ou l'autre des parties à un arbitrage, conformément au Règlement d'arbitrage de la CNUDCI alors en vigueur, ainsi qu'à ses dispositions concernant le droit applicable. Le tribunal arbitral n'aura pas le pouvoir d'allouer des dommages et intérêts punitifs. Les

parties seront liées par toute sentence arbitrale rendue dans le cadre d'un tel arbitrage à titre de règlement final desdits différends, litiges ou réclamations.

17. PRIVILEGES ET IMMUNITES

Aucune disposition des présentes conditions générales ou du présent bon de commande ou y relative ne pourra être considérée comme emportant renonciation aux privilèges et immunités de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que de ses organes subsidiaires.

18. EXPLOITATION SEXUELLE

18.1 Le prestataire devra prendre l'ensemble des mesures appropriées pour empêcher la commission à l'encontre de quiconque d'actes d'exploitation ou d'abus sexuel par le prestataire lui-même, par l'un quelconque de ses employés ou par toute autre personne pouvant être engagée par le prestataire pour fournir tout service en application du contrat. A cet égard, toute activité sexuelle avec une personne de moins de dix-huit ans, indépendamment de toute loi relative au consentement, constituera un acte d'exploitation et d'abus sexuels à l'encontre d'une telle personne. En outre, le prestataire devra s'abstenir d'échanger de l'argent, des biens, des services, des offres d'emploi ou d'autres choses de valeur contre des faveurs ou des activités sexuelles ou de se livrer à des activités sexuelles constitutives d'actes d'exploitation ou dégradantes, et devra prendre l'ensemble des mesures appropriées pour interdire à ses employés ou aux autres personnes qu'il aura engagées d'agir de la sorte. Le prestataire reconnaît et convient que les présentes dispositions constituent une condition essentielle du contrat et que toute violation de la présente déclaration et de la présente garantie autorisera le PNUD à résilier le contrat immédiatement par notification adressée au prestataire, sans être redevable des frais de résiliation ou engager sa responsabilité à quelque autre titre que ce soit.

18.2 Le PNUD ne fera pas application de la règle précédente relative à l'âge lorsque l'employé du prestataire ou toute autre personne pouvant être engagée par celui-ci pour fournir des services en application du contrat sera marié à la personne de moins de dix-huit ans avec laquelle ledit employé ou ladite autre personne aura eu une activité sexuelle et lorsqu'un tel mariage sera reconnu comme étant valable par les lois du pays de citoyenneté dudit employé ou de ladite autre personne.

19.0 INTERDICTION DE FOURNIR DES AVANTAGES AUX FONCTIONNAIRES

Le prestataire garantit qu'il n'a fourni ou qu'il ne proposera à aucun fonctionnaire du PNUD ou de l'Organisation des Nations Unies un quelconque avantage direct ou indirect résultant du présent contrat ou de son attribution. Le prestataire convient que toute violation de la présente disposition constituera la violation d'une condition essentielle du présent contrat.

20. POUVOIR DE MODIFICATION

Conformément au règlement financier et aux règles de gestion financière du PNUD, seul le fonctionnaire autorisé du PNUD a le pouvoir d'accepter pour le compte du PNUD toute modification apportée au présent contrat, une renonciation à l'une quelconque de ses dispositions ou toute relation contractuelle supplémentaire avec le prestataire. Par conséquent, aucune modification du présent contrat ne sera valable et opposable au PNUD à moins de faire l'objet d'un avenant au présent contrat signé par le prestataire et le fonctionnaire autorisé du PNUD conjointement.